

Produits d'assurance

Types d'assurance	Description
Temporaire :	<ul style="list-style-type: none">• Fournit une protection pour une période fixe, allant d'un an à un âge précis.• Certains contrats sont renouvelables moyennant des primes plus élevées.• Peuvent être transformées en assurances permanentes.
Permanente : Temporaire jusqu'à 100 ans et Vie entière sans participation	<ul style="list-style-type: none">• Forme simple d'assurance « permanente ».• Capital-décès uniforme.• Habituellement sans les caractéristiques supplémentaires que l'on retrouve dans d'autres assurances.• Moins souples. Valeurs de rachat faibles.• Certaines options garanties de primes limitées, par exemple 10, 20 primes.
Vie entière avec participation	<ul style="list-style-type: none">• Assurance permanente bénéficiant d'une certaine souplesse au niveau du capital-décès et de la valeur de rachat.• Participation aux placements et résultats techniques d'un produit; le montant des participations peut s'appliquer de différentes façons.• Plus de garanties, mais moins de souplesse que les contrats Vie universelle.
Vie universelle	<ul style="list-style-type: none">• Assurance permanente avec un maximum de souplesse au niveau du capital-décès et de la valeur de rachat.• Placement du dépôt du contrat supérieur au coût de l'assurance, sous le contrôle du propriétaire du contrat.• Davantage de souplesse mais moins de garanties qu'avec les contrats Vie entière.
Assurance maladies graves	<ul style="list-style-type: none">• Prévoit le versement d'une prestation en une somme globale dans le cas de diagnostic d'une des maladies graves couvertes et de survie d'au moins 30 jours après le diagnostic.• Votre entreprise devrait souscrire une assurance maladies graves sur la tête de ses propriétaires, de ses directeurs et de ses collaborateurs essentiels pour la protéger de pertes financières éventuelles.
Assurance-invalidité	<ul style="list-style-type: none">• Prévoit une prestation mensuelle en remplacement du revenu en cas d'une incapacité de travailler du fait d'une maladie ou d'une blessure.• Votre entreprise devrait envisager la souscription d'une assurance-invalidité sur la tête de ses propriétaires, de ses directeurs et de ses collaborateurs essentiels. Prenez en considération :<ul style="list-style-type: none">o des contrats de revenu mensuel pour la protection du propriétaire unique ou pour celle d'un collaborateur essentiel, assurance pour frais généraux d'entreprise (prévoit une prestation qui couvrira les frais généraux en cas d'invalidité d'un collaborateur essentiel ou de vous-même) ou protection des prêts à l'entreprise.o des contrats à paiement forfaitaire pour le rachat des parts d'un actionnaire ou d'un associé.
Assurance de soins de longue durée	<ul style="list-style-type: none">• Prévoit des prestations pour couvrir le coût des soins de longue durée en cas d'une maladie chronique ou d'une invalidité qui vous empêche de prendre soin de vous-même.• Vous permet de ne pas épuiser votre patrimoine pour couvrir ces frais.